

ACTION 14

Déployer la stratégie de montée en compétences des collectivités sur la qualité de l'air intérieur et le risque radon lors des travaux de rénovation énergétique

Rappel de l'objectif opérationnel : Prendre en compte la santé environnementale dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier

Contexte

Il s'agit de répondre de façon concrète aux enjeux de l'adaptation au changement climatique en créant un référentiel basé sur les retours d'expérience de plusieurs territoires pionniers de la région : Tramayes, PETR Sud Mâconnais Bourgogne, PMA, Pays des Vosges Saônoises, Belfort agglomération.

La priorité est d'intégrer les enjeux de la qualité de l'air intérieur (dont la gestion du risque radon) lors des travaux de rénovation énergétique, quels que soient l'usage et le type de bâtiment, dans une approche intégrée.

Dans un contexte de massification des rénovations énergétiques, la qualité de l'air intérieur doit être prise en compte en amont des projets, et intégrée à l'instar de l'efficacité énergétique, du confort thermique et acoustique.

Cette action s'adresse aux propriétaires et gestionnaires de bâtiments en faisant notamment appel à la compétence du Pôle Energie pour la formation des professionnels, ainsi qu'au CEREMA dans sa mission d'appui aux collectivités.

Il est nécessaire de développer des outils adaptés, une méthodologie d'accompagnement, de structurer la montée en compétences de différents groupes de population pour permettre une appropriation concrète de ces thématiques, et ainsi développer une véritable politique de gestion d'usage des bâtiments (optimisation des installations, gestion quotidienne du bâti à moyen/long terme).

Actions

- 1. Informer, sensibiliser, former** les maîtres d'ouvrages sur la gestion de la QAI et du radon, en s'appuyant sur les dispositifs en lien avec la rénovation énergétique.
- 2. Accompagner les collectivités** pour la prise en compte de ces enjeux lors de travaux de rénovation énergétique. Il s'agira notamment de :
 - ◆ Proposer une méthode de gestion patrimoniale du parc bâti
 - ◆ Conseiller, outiller et accompagner sur différentes réglementations (QAI/Radon/Décret tertiaire) et sur les thématiques techniques associées. Favoriser la création de compétences « Bâtiment en santé environnement » (QAI/radon et transition énergétique).
- 3. Développer une stratégie de communication et d'information** pour la gestion du risque radon et QAI afin d'accompagner au changement de pratiques. Cette stratégie de communication sera proposée au comité de projet eSET.
- 4. Observer et analyser les retours d'expérience.**



PORTEUR DE L'ACTION

A identifier

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ATMO, ARS, Conseil régional, ADEME, collectivités, Laboratoire Cimeos, CINOVA, Réseau Santé-Environnement QAI-Radon.

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

150 000 €

Sources de financement envisagées

CEREMA
Pays des Vosges Saônoises
Autres territoires
ARS

Indicateurs

1. Nombre de maîtres d'ouvrage sensibilisés
2. Nombre de collectivités accompagnées

Cibles et échéancier

Suivi et retour d'expérience annuel sur la durée du PRSE 4

Livrables

Plan de formation/ sensibilisation établi ;
Méthodologie d'accompagnement ;
Méthodologie de gestion patrimoniale ;
Bilan des retours d'expérience valorisé sur la plateforme eSET.